

**Extrait du Registre des Délibérations
du Bureau du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 17

Séance du 28 FEVRIER 2000

sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 14

MM. LOGEL, HAAS, WITTMER, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER,
Mme CABIROL, MM. NEUHARD, PREVOT, ATZENHOFFER, GOETZ, ISEL,
WINLING, BABILON.

Absents : MM. MEYER-KUHN, WEISBECKER, -excusés-, M. RUSTENHOLZ

DEL. N° 10/2000

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX DE RENOVATION DE FACADES

Le Président soumet au Bureau les différents dossiers de demandes de subventions pour les travaux de rénovation de façades.

- VU la délibération du 9 mars 1998 du Conseil Communautaire donnant délégation au Bureau

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Bureau décide :

- d'attribuer, au titre de l'opération de rénovation de façades, les aides de 20 F du m2 pour une surface maximale de 100 m2, soit :

- . 2 000 F à M. Frédéric HECKMANN (Lembach)
- . 2 000 F à M. Joseph MESSMER (Wingen)
- . 2 000 F à M. Jean Daniel GUTHMULLER (Wingen)

- d'attribuer, au titre de cette même opération, une aide de 25 % du montant TTC des factures matières plafonnée à 2 000 F, soit :

- . 1 077 F à M. Charles RUTSCH (Oberdorf-Spachbach)
- . 2 000 F à M. Bernard SCHNEIDER (Wingen)

- d'attribuer les aides de 40 F du m2 pour une surface maximale de 100 m2, soit :

- . 4 000 F à Mlle Agnès SCHILD (Forstheim)
- . 4 000 F à M. Michel KOPF (Gunstett)

- d'attribuer, une aide de 20 F du m2 (façades ordinaires), une aide de 40 F du m2 (façades à pans de bois) et une aide de 60 F du m2 (remise à nu pierre de taille) pour une surface maximale totale de 100 m2, soit 3 620 F à M. Jean-Baptiste RING (Hinterfeld-Walbourg).



Pour copie conforme

MORSBRONN-LES-BAINS, le 2 mars 2000

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL